



# ***La Motte Saint-André, noble et forte maison en Cubzaguès, du XIIIe au XVIIIe siècle***

Jacques Besson

## ***Situation des lieux***

En Cubzaguès <sup>1</sup>, La Motte, vieille demeure, avec sa belle façade, sa salle voûtée d'arêtes, ses murs épais, son vieux puits couvert, son allée, son lavoir ou bien son large fossé de 50 mètres, ne peut qu'attirer l'attention et cacher une longue histoire. Edouard Guillon <sup>2</sup> ne révèle que très partiellement celle-ci. Les Archives permirent de la découvrir.

La carte de Belleyme, deuxième moitié du XVIIIe siècle, situe La Motte dans le bourg de Saint-André-de-Cubzac, à 100 mètres au sud-est de son église. Dans un rayon de 1000 mètres, se trouvaient ses anciennes métairies, Verdelet et Brunet à l'est, Bernescut au sud-est, ainsi que le lieudit Les Places où se trouvait un des moulins.

## ***Origine du nom de La Motte***

De 1274 à 1385, des *De Mota* ou *de La Motte* vivaient dans la paroisse de Saint-André-du-Nom-De-Dieu en un lieu nommé « *in Nomine Domini* ». En effet, il existait un prieuré au sud de l'église, nommé « *in Nomine Domini* », qui fut à l'origine du nom ancien, « *Saint-André du Nom de Dieu* ».

L'origine du nom de lieu «*La Motte*» conservé jusqu'à nos jours, remonte à cette époque <sup>3</sup>.

Nous adopterons dans le texte, l'orthographe d'origine, en deux mots « La Motte ».

## ***De La Motte maison forte ancienne à La Motte actuelle***

La Motte a-t-elle été une maison forte ? Edouard Guillon nous dit que « ... *Ce nom suppose une ancienne maison forte, ... C'était d'après la tradition, une petite forteresse entourée de fossés, dont on pourrait retrouver quelques traces dans la configuration du terrain qui se déprime au sud vers la nouvelle maison de La Motte, ..., où l'on arrive par une allée d'ormes établie sur l'emplacement des anciens fossés* » <sup>4</sup>. Nous verrons que l'ancienne maison forte se trouvait déjà sur l'emplacement de l'actuelle maison, en contrebas.

En 1274, Aimon de Mota rend hommages pour un « maynile » ou manoir <sup>5</sup>. Était-il fortifié ? Dans un de ses carnets, Léo Drouyn <sup>6</sup> citant un extrait de la collection

- 1.. . Le Cubzaguès désignait sous l'ancien régime l'actuelle région du Cubzaguais autour de Saint-André-de-Cubzac, au nord de Bordeaux. C'est l'ancienne orthographe, se trouvant dans tous les actes, qui est utilisée dans le texte.
- 2.. . Guillon, 1866, tome 4.
- 3.. . Le château du Bouilh tient son nom du premier seigneur, Milet du Bouilh, vivant au XIVe siècle. De même pour le château de Grissac à Cazelles, son premier seigneur s'appelait Arnaud de Grissac.
- 4.. . Guillon, 1866, tome 4.
- 5.. . Trabut-Cussac, 1959 ; Bémont, *Reconiciones feodorum in Aquitania*. Bordeaux, 1914.
- 6.. . A.M.Bx, Léo Drouyn, manuscrit ms 59 S, n° 27, p. 132.



Fig. 1. - Plan Saint André, extrait Carte Masse r11n44. Service historique de la défense, département Marine.

Bréquigny de l'année 1321, indique « *Mandement d'Edouard II au sénéchal de Guyenne pour permettre à Aymon de La Motte de faire reconstruire un sien fort lequel avait été détruit pendant la guerre* »<sup>7</sup>. Cela laisse supposer que La Motte était déjà fortifiée au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

En 1742, François Armand de Montferriand, chevalier, marquis de Landiras, seigneur de La Motte Saint-André, agissant au nom de son épouse Jeanne Thérèse Duhamel, dame de La Motte, vend La Motte à Pierre Peychers, bourgeois et marchand de Bordeaux. Cette vente mentionne « *une vieille maison fermée de murailles, entourée de fossés, ...* » confirmant encore une maison fortifiée au XVIII<sup>e</sup><sup>8</sup>.

Deux cartes du cartographe Claude Masse réalisées vers 1723 nous donnent une indication précieuse.

La première, « *Carte de partie du cours des rivières de Garonne et de Dordogne* » des Archives centrales du département de la Marine présente une carte entourée par cinq petits plans, dont celui du bourg de Saint-André<sup>9</sup>.

Sur ce plan (fig. 1), nous situons l'église entourée du cimetière et au sud le prieuré *In Nomine Domini*, la route de Paris à Bordeaux, la route vers Bourg à l'ouest et celle vers Libourne à l'est. Enfin, nous voyons La Motte au sud-est, dessinée par une enceinte carrée avec 4 tours aux angles et sa chapelle, près de l'église.

La deuxième carte du « *54° quarré de la Guyenne, côtes du Bas Poitou, pays de Saintonge* » donne aussi des précieuses informations<sup>10</sup>. Elle ne contient pas Saint-André. L'extrait (fig. 2) permet de voir, à l'est, le château du Bouilh ancien, et

son plan détaillé, et le château de Grissac au nord nord-ouest. Les autorisations de construction de ces deux châteaux datent de 1331<sup>11</sup>. La forteresse de Grissac est représentée par le même dessin, une enceinte carrée avec 4 tours aux angles. Actuellement, les deux tours nord-est subsistent encore au nord du château XVII<sup>e</sup> actuel (fig. 5). Si l'on superpose la vue aérienne fournie par le site Internet de Géoportail ou Google Earth et la carte de Masse, les deux tours nord-est se superposent parfaitement nous montrant que Masse oriente ses dessins selon la réalité des lieux.

Sur cette même carte (fig. 3), à environ 25 km au nord-ouest, se trouve la maison forte du Prat à Générac, également représentée par une enceinte carrée avec 4 tours aux angles et orientée selon le site. Le Prat actuel (fig. 6) possède toujours sa configuration ancienne, entourée de fossés avec 3 tours d'angles, la quatrième arasée et une cinquième avec un escalier à vis et marches en bois pour accéder à l'étage. Quelques modifications de fenêtres datent du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cette analyse permet de conclure que Masse dessine bien ces bâtiments selon la réalité des lieux. Ces 3 maisons fortes, sont les seules existantes au XVIII<sup>e</sup>, de plan carré et visibles sur cette carte, confirmant que La Motte fut bien une maison forte avec 4 tours, entourée de fossés, et ce jusqu'à la vente de 1742.

A ce jour, aucune autorisation royale de cette construction n'a été trouvée.

Dans « *Les châteaux du Moyen Age dans la France du Sud-ouest* » de Jacques Gardelles<sup>12</sup>, il est indiqué que ce genre de maisons fortes de plan carré avec 4 tours était un plan courant dans le Bordelais et le Bazadais, confirmant cette analyse.

La carte de Masse représente la maison forte de La Motte à l'endroit exact de la maison actuelle contrairement à l'écrit de E. Guillon. Un des fossés, d'une cinquantaine de mètres, alimenté par une source, subsiste à l'ouest, il est visible sur le cadastre (fig. 4).

7. . Le texte de L.Drouyn indique *sien fort*, il semble bien qu'il fasse allusion à un mur de défense.

8. . Cet acte rédigé par Lejeune, notaire à Saint-André, fait partie des minutes non déposées aux A.D.Gir. ! Une transcription de cet acte se trouve dans le carnet de Léo Drouyn aux A.M.Bx, ms 59S, p. 242. On en trouve un extrait dans *Histoire du Cubzaguès* par Ernest Gaillard, 1899, micro film non référencé aux A.D.Gir.

9. . Carte de Claude Masse, 1723, 80 cm x 34 cm, service historique de la défense, archives centrales du département de la marine, MVSH 71 Recueils R11, carte 44.

10. . Dessinée par Masse fils et terminée en 1724, se trouvant à la B.M.Bx, ms 1079 n° 9 et copies réalisées par l'Imprimerie Nationale en 1896, B.M.Bx, C43 en couleurs, (fig. 2).

11. . A.D.Gir., *Catalogue des Rôles Gascons par Thomas Carte*, memb. 9 et 10 de 1331.

12. . Gardelles, 1972, p. 76.



Fig. 2. - Extrait carte 54° carré de Masse C43 IMG 5404.

Fig. 3. - Le Prat, extrait carte 54° carré de Masse bis C42 IMG 5201. B.M.Bx.



Fig. 4. - Cadastre La Motte.

Fig. 5. - Les tours de Grissac.





Fig. 6. - Façade est du Prat.

Fig. 7. - Façade La Motte.



L'inventaire après le décès en 1788 de Pierre Peychers, fils de l'acheteur de 1742, donne la description des lieux suivante<sup>13</sup> :

- au rez-de-chaussée, la pièce centrale appelée « *la salle* », voûtée en arêtes, se trouvant au centre de la façade,
- au nord de celle-ci, une chambre basse appelée « *salon* » où se trouve aujourd'hui l'escalier et encore au nord, une autre chambre appelée « *ancienne cuisine* »,
- à l'étage une « *chambre haute ayant son entrée au levant et une croisée au couchant, ..., puis au nord de cette dernière une autre chambre servant de grenier, et au midi de la précédente, une autre chambre haute carrelée, ayant son entrée au levant et une croisée en forme de porte boisée au couchant, ...un placard boisé dans le mur,* » cette pièce se trouve au dessus de la salle voûtée, avec un placard de style Louis XV et la croisée porte-fenêtre est devenue fenêtre, une cheminée fin XVIIIe se trouve en face du placard,
- *puis au midi de celle-ci, une autre chambre haute et enfin une autre chambre servant de grenier* »,
- à nouveau au rez-de-chaussée, « *une autre chambre servant de cuisine* »,
- enfin, « *une petite chambre servant de cabinet dépendant de ladite maison de Lamothe, qui a son entrée au midi et qui prend jour au levant* », pièce n'existant plus à ce jour et où se situe la cuisine actuelle,
- un petit « *chai au nord dudit cabinet* »,
- « *un cuvier au nord du chai* », l'actuel cuvier n'existait pas,
- « *un autre chai au nord dudit cuvier* »,
- « *une cour* »,
- « *une écurie* »,
- « *un parc à bœuf* ».

Cet inventaire permet de voir une similitude avec l'actuelle maison. Rien n'est dit sur les jardins.

La *salle* et la partie au nord de celle-ci sont les plus anciennes, caractérisées par l'épaisseur des murs et les transformations découvertes lors de travaux.

L'inventaire permet de voir qu'à la fin XVIIIe siècle, il existait une distribution des pièces par le levant. Cette distribution se fait par deux galeries superposées longeant la maison. Leurs accès devaient être différents à cette époque, car des traces de cheminée se trouvent sous le palier de l'escalier actuel. Celui-ci est soutenu en partie haute, après le palier, par une arche de pierres. Celle-ci est surmontée à gauche par le départ d'une autre arche dont la pente est plus importante et dont il ne reste que quelques pierres. Qu'était-ce ?

La façade ouest (fig. 7) possède un avant-corps coiffé d'un fronton triangulaire. Les murs à refends sont surmontés d'une génoise, elle même supportée par une corniche en pierres. Trois angles sur quatre sont arrondis, un bandeau mouluré en



Fig. 8. - Puits de La Motte.

pierres court le long de la façade entre le rez-de-chaussée et l'étage. L'ensemble possède des traits XVIIIe siècle, laissant supposer un remaniement important entre 1742 et 1788, date de l'inventaire.

Le cadastre actuel (fig. 4) permet de situer :

- le domaine de La Motte,
- l'église, la localisation ancienne de la chapelle détruite à la révolution, la maison, un mur, sans doute muraille ancienne avec meurtrière,
- un local au sud, ancienne toilette (3 places contiguës !) sur voûte de pierre, dont les deux ouvertures du mur est, ressemblent à des réemplois de pierres de coulevrines,
- un fossé subsistant à l'ouest (50 par 5 mètres), avec de nombreuses pierres le longeant (anciennes murailles ?),
- un lavoir ou bassin pour fabrication de glace pour glacière domestique, courante sous l'ancien régime. Cette dernière utilisation semblant être plus réaliste compte tenu de l'enterrement du bassin ne facilitant pas le travail des lavandières, mais n'excluant pas cet usage. Mais où se trouvait alors la glacière ? Le bassin est alimenté par la source issue du puits (fig. 8).

13 . A.D.Gir., 3E40120, Inventaire suite à décès de Pierre Peychers, du 18 novembre 1788 par Denieau notaire à Saint-André.

La maison de La Motte fut modernisée par la famille Peychers, entre la vente de 1742 où elle était encore fortifiée de murailles et l'époque de l'inventaire de 1788.

L'évolution aux cours des siècles entre ces trois demeures fut fonction de leur éloignement des villages et de l'urbanisation. Le Prat situé à 10 km de Blaye et 1 km du petit village de Générac se trouve assez bien conservé. Grissac situé dans un palus de l'ancienne paroisse de Cazelles à 5 km de Saint-André a conservé seulement deux tours et un château de plaisance fut construit au XVIIe à 200 mètres plus au sud-ouest de l'ancienne maison forte disparue. La Motte, à 100 mètres de l'église, a évolué avec le village. La maison forte devenue inutile s'est transformée en demeure d'habitation au XVIIIe, dont elle conserve la salle voûtée et un fossé.

## De qui relevait La Motte ?

Une seigneurie relevait d'un suzerain, et son seigneur lui devait foi et hommage. Pour la seigneurie de La Motte, cette suzeraineté n'est pas évidente à établir. De nombreux écrits nous renseignent. Edouard 1<sup>er</sup>, roi d'Angleterre de 1272 à 1307 fait procéder à une enquête auprès des chevaliers, damoiseaux et bourgeois sur les possessions du duché de Guyenne mouvant directement de lui, demandant à chacun de se présenter devant lui ou ses lieutenants pour dire les fiefs qu'il tient et les droits qu'il rend.

Les hommages rendus en Aquitaine indique que Aimon de La Motte rendit hommage au roi d'Angleterre Edouard 1<sup>er</sup>, le 23 mars 1274, « *Aymo de Mota, miles, juratus et requisitus, dixit se habere, in libero allodio, suum manerium de Sancto-Andrea quod est in loco appellato in Nomine Domini...* »<sup>14</sup>. Chevalier, il déclare tenir en libre alleu, un manoir à Saint-André, au lieu appelé du *Nom de Dieu*.

Lorsqu'une terre se trouvait détenue en franc alleu et de qualité nobiliaire, elle ne devait ni engagement vassalique, ni service féodal, ni droit de mutation<sup>15</sup>.

La Motte ne relevait, au mieux, que du roi. Elle acquit la qualité nobiliaire et fut qualifiée de maison noble dès le XVIe siècle.

En 1341, par lettre patente d'Edouard III, la terre du Cubzaguès fut attribuée à Bérard 1<sup>er</sup> d'Albret. En fait, il s'agissait de la création de la *Châtellenie du Cubzaguès*. Elle couvrait 18 paroisses dont les noms sont aujourd'hui ceux des communes existantes<sup>16</sup>.

Cette aliénation d'une partie du domaine royal sera le point de départ de querelles et de procès sur les possessions de ces terres, jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle. L'indépendance des seigneuries locales au seigneur de la châtellenie du Cubzaguès,

et la seigneurie de La Motte en particulier, seront souvent contestées, comme nous allons le voir.

L'attribution de la terre du Cubzaguès à Bérard d'Albret fut très rapidement contestée par certains seigneurs, dont Pierre de La Motte. En 1365, ils firent acte d'opposition à cette attribution<sup>17</sup>. Edouard III leur donna raison en 1366, reprenant ainsi à Bérard II d'Albret ce qui avait été attribué à son père Bérard 1<sup>er</sup><sup>18</sup>. Mais le Prince Noir, fils d'Edouard III, accorda en 1369 des lettres patentes de mainlevée en faveur de Bérard II d'Albret qui demeura ainsi seigneur du Cubzaguès<sup>19</sup>.

Claude de Chézau, écuyer seigneur de La Motte, après avoir été fidèle au roi d'Angleterre et au service de Bertrand de Montferrand, seigneur du Cubzaguès, sollicita le pardon du roi Charles VII. Il l'obtint dans une lettre datée d'août 1453<sup>20</sup>, par laquelle le roi demandait au Sénéchal de Guyenne de le remettre sans délai en possession de sa terre et seigneurie de La Motte qui se trouvaient dans la mouvance du roi, comme nous pouvons le lire :

« *Charles, etc., savoir faisons à tous, presens et à venir, nous avoir receu l'umblé supplicacion de Glaude de Chézau, seigneur de La Mote Saint Andrieu, contenant que à la descente derrenièrement faicte en nostre pays et duchié de Guienne par feu le sire de Tallabot et les Anglois, noz anciens ennemis et adversaires, ledit suppliant lors estant au service de Bertrand, seigneur de Montferrant, etc..., Pourquoy nous, ce considéré, audit Glaude de Chézau, pour certaines causes et considérations à ce nous mouvans, avons quittié, pardonné, remis et aboly, et par la teneur de ces présentes, de nostre grâce especial, etc...Et en outre avons ledit Glaude, de nostre plus ample grâce, restitué et restituons à sadite terre et seigneurie de La Mothe, ...etc*» (fig. 9).

Dans un dénombrement de 1551, Catherine de Chézaulx<sup>21</sup>, dame de La Motte, déclare tenir les maisons nobles de Fourens et de La Motte Saint-André en Cubzaguès, lesquelles sont sujettes au ban et arrière ban du roi<sup>22</sup>.

14 . Trabut Cussac, 1959 et Bémont, *Recogniciones feodorum in Aquitania*. Bordeaux 1914.

15 . Boutruche, 1914 et Aubin, 1989.

16 . *AHG*, t. 23, n° cxxxviii.

17 . *AHG*, t. 23, n° cxlii. La date qui est indiquée est : 1341 ? En fait ce ne peut-être que 1365.

18 . *AHG*, t. 23, n° cxliv.

19 . *AHG*, t. 23, n° cxlv.

20 . Archives Nationales, Trésor des Chartres, JJ191, f° 17 et 18, n° 36.

21 . Elle est la petite fille de Claude de Chézau cité précédemment. L'orthographe du nom propre est donné conforme aux actes trouvés, qui peut être, *Chézau, Chazaulx, Chasaut, Chézaulx,...*

22 . A.M.Bx, Léo Drouyn, 59 S, n° 25, p. 241, d'après un extrait des archives de Lur-Saluces.

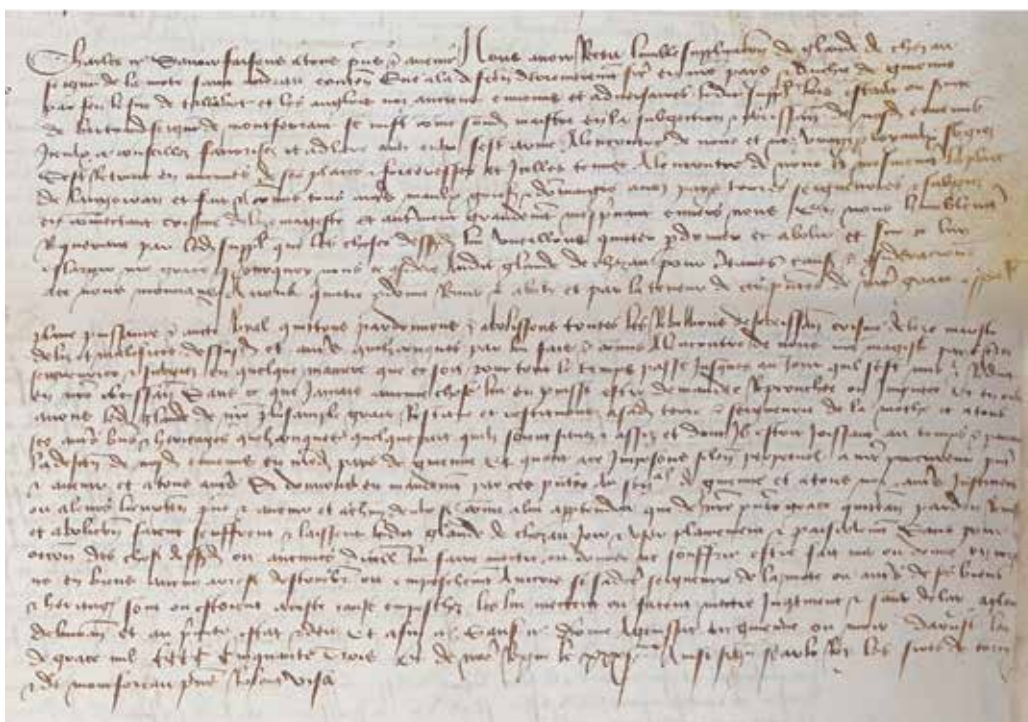


Fig. 9. - Lettre de pardon de Charles VII à Claude de Chézeau. Cl. AN JJ191 f° 17 et 18.

En 1554, dans un extrait de procès verbal de ban et arrière ban, damoiselle Catherine de Chézeaulx, dame des maisons nobles de Fourens et de La Motte Saint-André fournira «...ung cheval legier. ...et Etienne de Ségur, filz de ladicte de Chézeaux c'est présenté pour sadicte mère et dit tenir lesdictes maisons nobles à homage du Roy...»<sup>23</sup>.

Pas de doute, La Motte relevait bien du roi. Mais en 1631, Charles de Durfort, seigneur du Cubzaguès, envoie une requête au parlement de Bordeaux en le priant d'agir en conséquence car Gabriel de Pontac, seigneur de La Motte, refuse de lui rendre les hommages. Le roi de son côté, par le ministère de maître Etienne Goutte avait formé action par devant les trésoriers de France à Bordeaux prétendant que la dite maison noble de La Motte Saint-André relevait du roi. La famille de Pontac étant parlementaire à Bordeaux, ce procès fut renvoyé devant le Parlement de Rennes<sup>24</sup>.

La même année 1631, la terre du Cubzaguès fut saisie sur la tête de Jeanne de Lannes, fille de Clinet de Lannes qui acheta la seigneurie du Cubzaguès en 1524. Une partie des terres saisies, 8 paroisses, fut vendue fin XVII<sup>e</sup> siècle pour payer des créanciers. Ce fut le début de nombreux procès et arrêts parlementaires qui durèrent jusqu'en 1751. A cette date, le chancelier d'Aguesseau proposa une transaction<sup>25</sup> entre le seigneur du Bouilh et du Cubzaguès (Suzanne de La Tour du Pin, comtesse de Paulin), le seigneur de Grissac (Montalier) et divers créanciers. Cette transaction mit fin aux procès<sup>26</sup>.

L'année suivante en 1632, une transaction entre messires Charles de Durfort, baron du Cubzaguès et Gabriel de Pontac, écuyer seigneur des maisons nobles d'Anglade, de Vacqey, et La Motte fut établie sur «la charge et devoirs seigneuriaux et hommages à lui dus...»<sup>27</sup>. Nous ne connaissons pas le contenu de cette transaction qui semble conférer à Charles de Durfort, hommages et reconnaissances par le seigneur de La Motte. L'inventaire du 4 mai 1702, de François Artus Duhamel, seigneur de La Motte, cite cette transaction comme non signée, signifiant qu'elle n'a jamais été adoptée par le seigneur de La Motte<sup>28</sup>.

Puis en 1662, François Artus Le Comte, chevalier, président en la cour du Parlement de Bordeaux, seigneur et captal de La Tresne, seigneur de La Motte Saint-André, donne

23. . B.M.Bx, ms 738, f°14.  
 24. . A.M.Bx, Léo Drouyn, 59 S, n° 25, p. 254.  
 25. . A.D.Gir., 3E12085, par Treysac notaire à Bordeaux. La transaction se trouve annexée à l'acte du 8 mai 1751 faisant cession des paroisses de Saint Laurent, Prignac, Cazelles, Marcamps et le tiers de Saint Gervais, au seigneur de Grissac.  
 26. Sur ce sujet, voir Meynard 2011.  
 27. Transaction passée devant le notaire Bataille à Bordeaux dont les minutes ne sont pas déposées aux A.D.Gir.. Elle est rappelée dans un arrêt de parlement de Bordeaux aux A.D.Gir., 1B du 2 avril 1757, f° 5.  
 28. . A.D.Gir., 3E8600, f° 514, Inventaire de F.A.Le Comte par Lemoine notaire.

procuration à Louis Pinot, procureur en la cour du Parlement, «pour rendre hommage lige au Roi, de la maison noble de La Motte Saint-André»<sup>29</sup>.

Mais en 1665, des «lettres royales» en faveur de Gaspard de La Tour, vicomte de Paulin, marquis de La Roche Chalais, seigneur du Cubzaguès, lui sont accordées contre quelques seigneurs de cette juridiction. Par arrêt du grand conseil en 1638, les seigneurs et tenanciers de ladite terre de Cubzaguès avaient été condamnés à rendre hommages audit seigneur du Cubzaguès et à en payer les droits. Charles Duhamel, seigneur de La Motte, par vertu desdites lettres est ainsi assigné par le parlement de Bordeaux à comparaître devant le conseil privé du roi à Paris<sup>30</sup>.

En 1666, dans un *Mémoire sur la réunion au domaine du Roi de la terre du Cubzaguès*, il est dit que «cette terre est du domaine de la Couronne qui est inaliénable, etc., ...»<sup>31</sup>. Ce mémoire donne une analyse des faits passés depuis 1341, date à laquelle il en a été fait concession à Bérard d'Albret. Sa conclusion fut que les terres du Cubzaguès «ne pouvoient estre vendues, données ny disjointes du domaine de la couronne». Ce qui eut pour effet, en 1667, que des seigneurs refusèrent de payer les lods et ventes et de rendre hommages à Gaspard de La Tour de Gouvernet, vicomte de Paulin<sup>32</sup>.

Une requête fut faite en 1683, auprès des «présidents trésoriers de France en Guienne et juges du domaine du roy, par Charles Duhamel, chevalier, conseiller du roy en ses conseils et président à Mortier au parlement de Guienne, seigneur des maisons nobles de Bétaille, Lamothe et autres lieux, sur l'indépendance de ladite maison et appartenances dicelle, de la seigneurie de Cuzaguès au Bouilh, tous ces hommages et dénombrements étant dans les archaïts du roi»<sup>33</sup>.

Plus tard, en 1690, retournement de situation qui fut confirmé par le roi, par des *Lettres en assistance de cause en faveur de Marguerite de Lur-Saluces, dame de Cubzaguès* :

«..., divers particuliers luy ont contesté la mouvance, notamment nos amés et féaux les sieurs Duhamel, ..., lesquels ont formé opposition par devant lesdictz trésoriers de France au dénombrement que l'exposante nous a fourni de la dicte terre et seigneurie du Cubzaguès, prétendans que les fiefs de La Motte et de Terrefort n'en relèvent pas, mais bien immédiatement de nous à cause de nostre duché de Guyenne, etc..., et ordonner que l'exposante sera maintenue en la propriété, droits et mouvance de ladite terre et seigneurie de Cubzaguès, avec tous dépens, ...»<sup>34</sup>.

Un arrêt du Parlement de Bordeaux de 1757, confirmant la saisie des biens de Pierre Peychers, propriétaire de La Motte, en faillite depuis 1745, cite la requête de 1754 par La Tour Du Pin de Paulin, baron du Cubzaguès, «pour ordonner que

*l'adjudicataire des biens saisis demeurera chargé des devoirs seigneuriaux et hommages dus audit De Paulin à raison de la maison et domaines de La Motte Saint-André relativement et conformément à la transaction du 25 février 1632»*<sup>35</sup>. Rappel, cette transaction ne fut jamais signée.

En conclusion, la mouvance féodale de la seigneurie de La Motte fut toujours difficile à définir. Les grands seigneurs féodaux cherchèrent à supprimer le plus possible les alleux et les convertir en fiefs afin d'en avoir la suzeraineté et les droits associés. La révolution, en abolissant les privilèges, effacera ces revendications, dont l'origine remontait à l'attribution à Bérard d'Albret, des terres du Cubzaguès, par le roi d'Angleterre en 1341 !

## ***Les seigneurs de la maison noble de La Motte Saint-André***

La chronologie des seigneurs successifs de la maison noble de La Motte à travers les siècles est donnée par les tableaux chronologiques des seigneurs (fig. 11 et 12).

Aimon de La Motte, chevalier pour «Saint-André du Nom de Dieu», rendit hommage pour son manoir, au roi d'Angleterre en 1274. C'est le premier La Motte trouvé et unique seigneur à rendre hommage pour Saint-André<sup>36</sup>.

Dans le procès-verbal de la prise de possession de la châtellenie de Cubzaguès par Bérard d'Albret en 1341, un *Aymo de La Motte* est cité, sans doute fils de celui des reconnaissances féodales de 1274<sup>37</sup>. L'acte d'opposition qui suivra en 1365, cite en opposants Guilhem de Grissac, chevalier et Pierre de La Mota, chevalier<sup>38</sup>.

Les comptes de l'Archevêché de Bordeaux citent plusieurs fois un Pierre de La Motte chevalier, pour des dîmes sur des

29. . A.D.Gir., 3E6890, du 27 juillet 1662, par Grenier notaire.

30. . A.M.Bx, Léo Drouyn, ms 59 S, n° 25, p. 277.

31. . AHG, t. 26, n° cxxxii, p. 498.

32. . A.M.Bx, Léo Drouyn, ms 59 S, n° 25, p. 280.

33. . A.D.Gir., C4779, Hommages en Bourguès, f° 190.

34. . AHG, t. 23, n° cxlix, p. 503. Commentaires des archivistes des AHG : «Deux ans après, le procès durait encore, ainsi que le constatent diverses pièces imprimées». Et cela dura jusqu'à 1751, voir à ce sujet, Meynard, 2011.

35. . A.D.Gir., série B du 2 avril 1757, f°5.

36. Un Pierre de La Motte est cité avant 1301, comme ayant eu la concession du péage de la ville de Bourg, était-ce la même famille ? On peut le supposer, in AHG t. 13, p. 25 et A.M.Bx, Léo Drouyn ms 59S n° 27, p. 98.

37. . AHG, t. 23, n° cxli, p. 443.

38. . AHG, t. 23, n° cxlii, p. 451.



terres situées à Arvayres et dans la paroisse de Saint-André du Nom de Dieu, entre 1360 et 1378<sup>39</sup>.

Le *Catalogue des Rôles Gascons de Thomas Carte*<sup>40</sup> nous apprend que de 1380 à 1385, Richard II roi d'Angleterre donna à Pierre de La Motte, le gouvernement de la châtellenie du Cubzaguès et les revenus du droit de passage de la Dordogne à Cubzac.

Ces Pierre de La Motte à Saint-André descendaient certainement d'Aymon de La Motte<sup>41</sup>.

Ainsi s'est établie une permanence des La Motte à Saint-André, avec les prénoms Aymon et Pierre, durant plus d'un siècle.

Chez les seigneurs de Roquetaillade, les La Motte sont présents du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle. On compte cinq Pierre, chevaliers, entre 1287 et 1380, dont Pierre, frère de l'archevêque de Bordeaux Amanieu<sup>42</sup>.

Dans le répertoire des noms de familles des *Archives Historiques de Gironde*, tome 22, Pierre de La Motte, chevalier et frère de l'archevêque Amanieu est répertorié comme paroissien de Saint-André du Nom de Dieu, devant une année de dîme en 1375, pour des terres à Arvayres, comme ci-dessus, semblant confirmer qu'on serait en présence de la même famille à Roquetaillade et Saint-André de Cubzac.

Quel était le lien entre ces La Motte, ceux de Cambes en Entre-deux-Mers<sup>43</sup>, ceux de Bazas<sup>44</sup> ou bien ceux cités dans le Grand Cartulaire de La Sauve Majeure ?<sup>45</sup>

Au XV<sup>e</sup> siècle, nous ne trouvons plus de La Motte à Saint-André. Claude de Chézau sera le nouveau seigneur de La Motte Saint-André.

Comme nous l'avons vu plus haut, Claude de Chézau, écuyer, seigneur de La Motte Saint-André, après avoir été fidèle au roi d'Angleterre durant la guerre de 100 ans, obtint le pardon de Charles VII dans une lettre datée d'août 1453, «*Charles, etc..., savoir faisons à tous, présents et à venir, nous avoir receu l'umble supplicacion de Glaude de Chézau, seigneur de La Mote Saint Andrieu, ...*» (fig. 9).

Glaude de Chasaut<sup>46</sup>, «*seigneur de La Mota Sent Andrés, donzet*», fut en 1461 exécuteur testamentaire de Jeanne de Ferrière, épouse en deuxième nocé d'Aimeric de Ségur, seigneur de Francs, frère de Jean de Ségur qui suit<sup>47</sup>. Il signa une baillette pour un mayne de La Brède à Saint-André en 1475.

En 1483, «*noble homme Claude de Chezaux, escuyer, seigneur de La Mothe Saint-Andrés*», était qualifié de «*commissaire et député de Bertrand de Montferrand*»<sup>48</sup>.

Le procès-verbal de convocation de la noblesse du pays Bordelais de 1491 cite «*Le sieur de La Motte Saint Andras, s'est présenté et parce qu'il est sexagénaire a présenté son fils aîné et a offert le bailler prest, armé et monté comme un Archer*»<sup>49</sup>. Sans doute Claude de Chézau père, objet de la lettre de pardon et son fils Claude qui se maria avec Jeanne Lafitte, dont ils eurent trois filles : Jehanne épouse d'Etienne Achard, Jacqueline épouse de Gaston de Ségur et Catherine épouse de Méric de Ségur.

Après les Chézeaux, les Ségur devinrent seigneurs de La Motte<sup>50</sup>.

Un contrat de mariage fut signé le 24 avril 1507, chez Macaudy notaire à Bourg<sup>51</sup> entre Catherine de Chézaulx fille de Claude, seigneur de La Motte, et Méric de Ségur, fils de Jean de Ségur, frère d'Aimeric, et de Catherine de Luxe. Ils eurent neuf enfants.

Gaston de Ségur, frère de Méric et coseigneur de La Motte, vendit ses parts de La Motte Saint-André à son frère Méric en 1526. Son épouse Jacqueline de Chézaulx devait être la fille de Claude de Chézaulx, sœur de Catherine et Jeanne, expliquant pourquoi Gaston et Jacqueline avaient aussi des parts sur La Motte.

39. *AHG*, t. 22, n°xiv, xvi, xvii. En 1370, un Pierre de La Motte chevalier, détenait un fief à Saint-André près du Bouilh in A.M.Bx, Léo Drouyn ms 59S n° 44, p. 122.

40. A.D.Gir., Catalogue des rôles Gascons par Thomas Carte, memb.21 de 1380.

41. En 1389, un Pey de La Mota, de la paroisse de Saint-André du Nom de Dieu fait une donation à la chapelle de Gabarriou à Saint-André.

42. «*Roquetaillade*» par Gardelles Jacques, Lasserre Jean-Claude et Marquette Jean Bernard, *Cahiers du Bazadais*, 1981.

43. Par exemple, en 1363, une reconnaissance par messire Guiraud de La Mota de la paroisse de Saint-André du Nom de Dieu, paroissien de Cambes en faveur d'Helies de Junqueyras, pour une pièce de terre à Artigues. Puis en 1380, Jean de La Mota de la paroisse de Cambes, fils de noble homme Guiraud de La Mota, toujours en faveur d'Helies de Junqueyras, d'une pièce de terre à Artigues in A.M.Bx, Léo Drouyn, ms 59S n° 44, p. 122.

44. Abbé Pat.-J.O'Reilly, *Essai sur l'histoire de la ville de Bazas*, 1840.

45. Higounet et Higounet-Nadal, 1996 et Smaniotto, p. 99 et 100.

46. L'orthographe de ce nom propre est donné conforme à chaque acte trouvé, Chézau, Chazaulx, Chasaut, Chézaulx,...

47. A.D.Gir., 3E1631, Blanchard notaire à Bordeaux.

48. *AHG*, t. 23, n°cxlvii, Vidimus de plusieurs chartes concernant le seigneur d'Albret, p. 477.

49. A.D.Gir., O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, tome 3, p. 374.

50. Martin, 1951. C'est la branche des Francs, rameau de Fourens qui nous intéresse. Quelques erreurs ont été ici corrigées.

51. Ce contrat n'a pas été trouvé dans l'unique registre d'archive de ce notaire déposé aux A.D.Gir., 3E8939. Cet acte est mentionné par d'Arlot de Saint Saud, comme étant aux Archives du château des Jaubertes, propriété des Pontac.

Catherine de Chézaulx fit ouvrir en 1542 un terrier pour les fiefs dépendants de la maison noble de La Motte Saint-André, comprenant des terres s'étendant de Marcamps jusqu'à Salignac en Cubzagues<sup>52</sup>.

L'un des neuf enfants, François de Ségur, se maria en 1561 avec Anne de La Mothe, fille de François de La Mothe, seigneur de Cambes, maire de Bordeaux et de Jacqueline de Guilloche<sup>53</sup>.

Dans son contrat de mariage, François fut désigné comme héritier universel de son père, Méric de Ségur. De même, tous ses frères étant prédécédés sans héritiers légitimes, François hérita de son père, conformément à la donation faite dans le contrat de mariage de ses parents et reprise dans son propre contrat. Ce point est important à signaler pour la suite, comme nous le verrons.

Anne de La Mothe, est souvent qualifiée dans les actes de «...*Damoiselle Anne de La Mothe, Dame des maisons nobles de La Mothe Saint-André et de Fourens,...*» et sa grande signature, très identifiable, apparaît dans tous les actes la concernant (fig. 10).

Elle fit rédiger un terrier de 438 folios entre 1564 et 1566<sup>54</sup>.

François de Ségur et Anne de La Mothe firent rédiger leur testament en 1562. Il comporte seulement une page et ils se font donation de tous leurs biens au dernier survivant<sup>55</sup>. François de Ségur meurt le 15 juin 1563 et sa fille Jacquette naît le 17 novembre 1563 à Saint-André.

Anne de La Mothe et sa fille Jacqueline devinrent ainsi les seules héritières des biens de François de Ségur. Celle-ci décéda jeune et sans alliance en 1579. Guyonne (I) de Ségur, tante de Jacqueline et épouse de Charles de Castéja, hérita de ses droits. Guyonne (I) de Ségur désigna dans son testament de 1581, sa nièce Catherine de Vacquey, fille de Guionne (II) comme sa légataire universelle<sup>56</sup>.

Catherine de Vacquey épousa Gabriel de Mérignac, seigneur de Salles. Leur fille Guyonne épousa en deuxième noce<sup>57</sup> Jacques de Pontac, seigneur d'Anglade, trésorier de France, assassiné en 1611, fils d'Etienne de Pontac et d'Anne d'Alesme.

Les Pontac eurent cinq enfants, dont Alphonse et Gabriel.

En 1623, un contrat de mariage fut passé entre Gabriel de Mérignac et Marguerite de Ferron, fille d'Astrubal de Ferron, sieur de Carbonnieux, gouverneur pour le roi en la citadelle et « château de Saint Macquaire », et de Suzanne de Mesnard.

Par cet acte de mariage, Guyonne de Mérignac fit donation à son fils aîné Gabriel de Pontac de la maison noble de La Motte et celle de Fourens, à condition d'assurer les charges

et les dettes de sa mère<sup>58</sup>. L'acte insinué de la succession de Guyonne de Mérignac, veuve de Jacques de Pontac<sup>59</sup>, nous apprend que leur fils Gabriel de Pontac n'ayant pas rempli les conditions du contrat de mariage, donation de La Motte fut faite à son frère Alphonse, lieutenant de l'armée d'Italie, qui devint seigneur de La Motte. Il décéda en 1631 à l'âge de 30 ans et fut inhumé à Saint-André<sup>60</sup>. La Motte revint à nouveau à Gabriel, puis à son fils, François de Pontac.

Mais tout n'est pas si simple. François ne pourra pas la garder, revenons en arrière.

En 1580, Anne de La Mothe, héritière de François de Ségur, vendit la maison noble de Fourens à Françoise de Collonges, veuve de Guillaume Le Comte de La Tresne, pour 4000 écus et en 1584, la métairie de Montfaucon à son fils François Le Comte de La Tresne, pour 2000 livres<sup>61</sup>.

Cependant Guionne (I) de Ségur et Catherine de Vacquey, héritières de Jacqueline de Ségur décédée, réclamèrent la maison noble de Fourens et la métairie de Montfaucon, aboutissant à un arrêté de saisie en 1585 au parlement de Paris<sup>62</sup>.

Vers 1586, Catherine de Vacquey, héritière de Guyonne (I) sa tante, qui l'accompagnaient et les soldats armés, pénétrèrent par la toiture et s'emparèrent de la maison noble de Fourens, alors en possession de François Le Comte et de son fermier. Ce fut le début d'un autre procès entre les familles Le Comte d'une part, et Mérignac et Pontac d'autre part, se disant héritières de Jacqueline de Ségur.

Dans le registre des Baptêmes, Mariages, Sépultures de Saint-André, l'année 1563 de naissance de Jacqueline de Ségur fut raturée, le 3 ayant été transformé en 4, afin de faire croire que Jacqueline avait été conçue après le décès de son père<sup>63</sup> en

52. . A.D.Gir., E 398, registre terrier par Fumade notaire à Saint-André.

53. . A.D.Gir., 3E3028, Cazemajour notaire à Bordeaux. La tante de Jacqueline de Guilloche, Guyonne, épousa Eyméric Jaubert de Barrault, dans Duclot et Saignac, 1993.

54. . A.D.Gir., E 399 par Belluye notaire à Saint-André.

55. . A.D.Gir., 3E9432, Testament par Cazemajour notaire à Bordeaux.

56. . A.M.Bx, Léo Drouyn, ms59S n° 28, p. 116 et 117 et n° 42, p. 7 et 8.

57. . En première noce, elle avait épousé Jean de Vacquey, seigneur de Sallebeuf.

58. . A.D.Gir., 2 MI8012-R29, acte insinué du contrat de mariage de Gabriel de Pontac et Marguerite de Ferron du 03 décembre 1623.

59. . A.D.Gir., 2MI 8012-R30 en 1625.

60. . Archives mairie de Saint-André, registre des Baptêmes Mariages Sépultures CG1, année 1631.

61. . A.M.Bx, Léo Drouyn ms59S n° 40, p. 161 et 162.

62. . A.D.Gir., AHG T11, p. 156.

63. . A.M.Bx, Léo Drouyn ms 59S n° 41, p. 761 et 762.

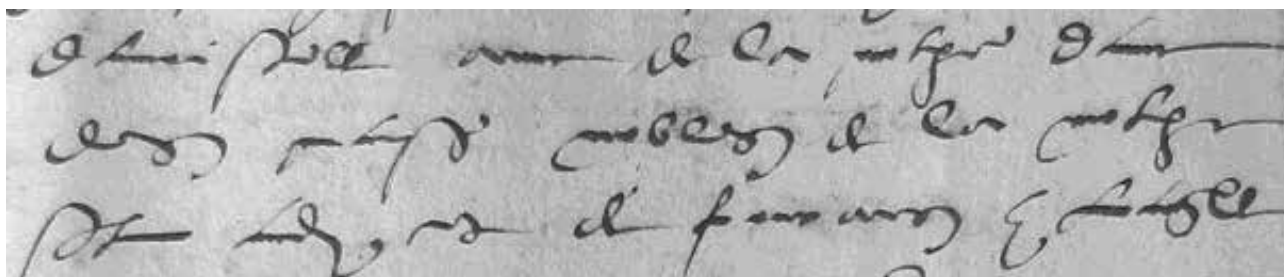


Fig. 10. - Anne de La Motte.  
Damoiselle Anne de La Mothe, dame des  
maisons nobles de La Mothe Saint André et  
de Fourrens, etc. laquelle...



1563 et montrer ainsi, que bâtarde, elle ne pouvait hériter de François de Ségur. En effet, à la demande du greffe et au profit de Jacques de Pontac et de Guyonne de Mérignac, un acte en forme d'enquête et de *vidimus* du registre des Baptêmes, Mariages, Sépultures de Saint-André fut rédigé en 1649, sur la date de décès de François de Ségur et la date de naissance de Jacquette, afin de montrer qu'elle était effectivement née en 1564<sup>64</sup>. Mais Jacques Le Comte, président en la deuxième chambre des enquêtes, héritier des biens de Françoise de Collonges son ancêtre, le contesta à cause d'irrégularités dues aux « *ratures incontestables du registre* » des Baptêmes, Mariages, Sépultures de Saint-André<sup>65</sup>.

De même, Anne de La Mothe fut accusée par les Pontac d'avoir fait un deuxième mariage « *incestueux* » avec François de Mandosse dans l'année qui suivit le décès de son mari, et ainsi « *la rendre indigne de son droit de légitime* » sur l'héritage de sa fille et de son mari décédé.

En fait, Anne de La Mothe vécut 3 ans de viduité après la mort de François de Ségur son mari et nous trouvons écrit dans un carnet de Léo Drouyn « *...avec l'honneur et le respect qu'elle devait à la mémoire ainsi qu'elle le prouve par les lettres de grâce et bulle du rescrit du Pape de 1570, qui détruisent les faits calomnieux dudict Pontac disant qu'elle s'était prostituée avant une année de deuil... En effet, il est évident que les papiers et les titres d'Anne de La Mothe ont été volés par les auteurs dudict Pontac puisqu'ils sont entre ses mains et si Anne de La Mothe n'a pas pu poursuivre l'entérinement des lettres de grâce et du rescrit du pape, c'est que les pièces lui ont été volées, ainsi qu'elle s'en plaignait à la cour, et qu'elles sont entre les mains de Guionne de Mérignac...* »<sup>66</sup>.

Nous voici au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et pour conclure cette affaire commencée 80 ans plus tôt, un « *Mémoires du sieur Roderie pour servir à Mr le président La Tresne, contre Mr de Pontac d'Anglade et état de ce que ledict de Pontac doit particulièrement audict président* », fut rédigé en 1659<sup>67</sup>. Il permit aux parties de rédiger une transaction en 1660, retenue par Grenier notaire. Nous trouvons mention de celle-ci dans le « *Livre de Raison* » de François Artus Le Comte<sup>68</sup>. Par cette transaction, François de Pontac, fils de Gabriel de Pontac, délaissait *La Motte Saint Andras* assortie d'une soulte de quinze mille livres à François Artus Le Comte.

Cette transaction mit fin aux requêtes, procès, arrêts de parlement s'enchaînant depuis 80 ans. François Artus Le Comte reentra en possession de la maison noble de La Motte Saint-André.

François Artus Le Comte était chevalier, captal de La Tresne, baron de Goudourville, seigneur de Rostaing et autres places, fils aîné de Jacques Le Comte et de Catherine de Gourgue. Avocat au parlement de Paris, il fut pourvu en 1629, de l'office de conseiller qu'occupait son père et en 1637, d'une charge de président à mortier au parlement de Bordeaux. Le président de La Tresne joua un grand rôle sous la Fronde, il avait épousé Catherine Daffis<sup>69</sup>.

64. . Gaillard, 1899, p. 323.

65. . A.M.Bx, Léo Drouyn ms 59S n° 41, p. 761 et 762.

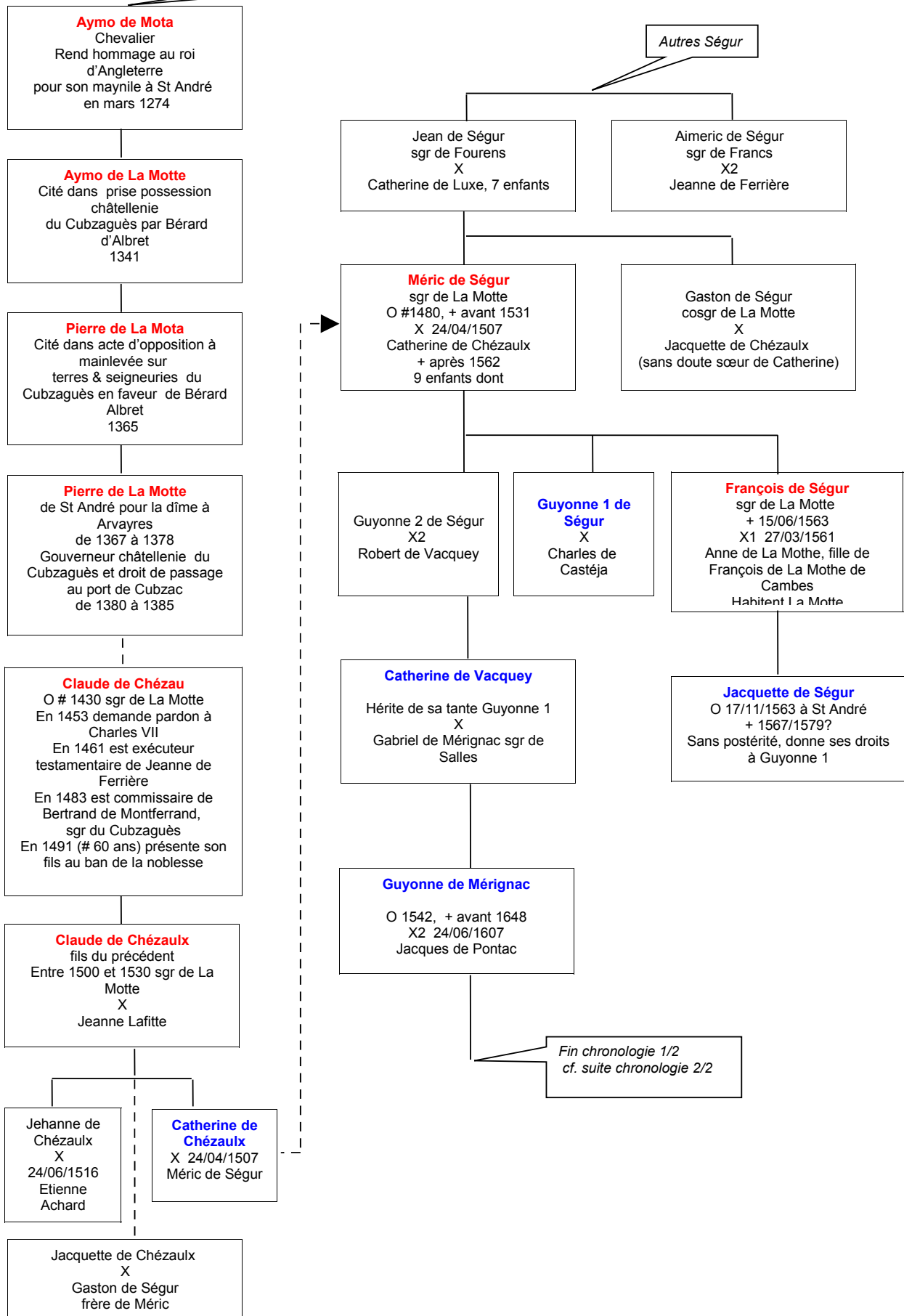
66. . A.M.Bx, Léo Drouyn, ms59S n° 41, p. 721, 723.

67. . A.M.Bx, Léo Drouyn ms59S, n° 42, p. 138 à 149.

68. . A.M.Bx, ms635, *Livre de Raison de François Artus Le Comte*, dont un extrait se trouve en annexe de ce texte.

69. . A.D.Gir., AHG T4, 13, 19 et 23.

Chronologie seigneurs 1/2



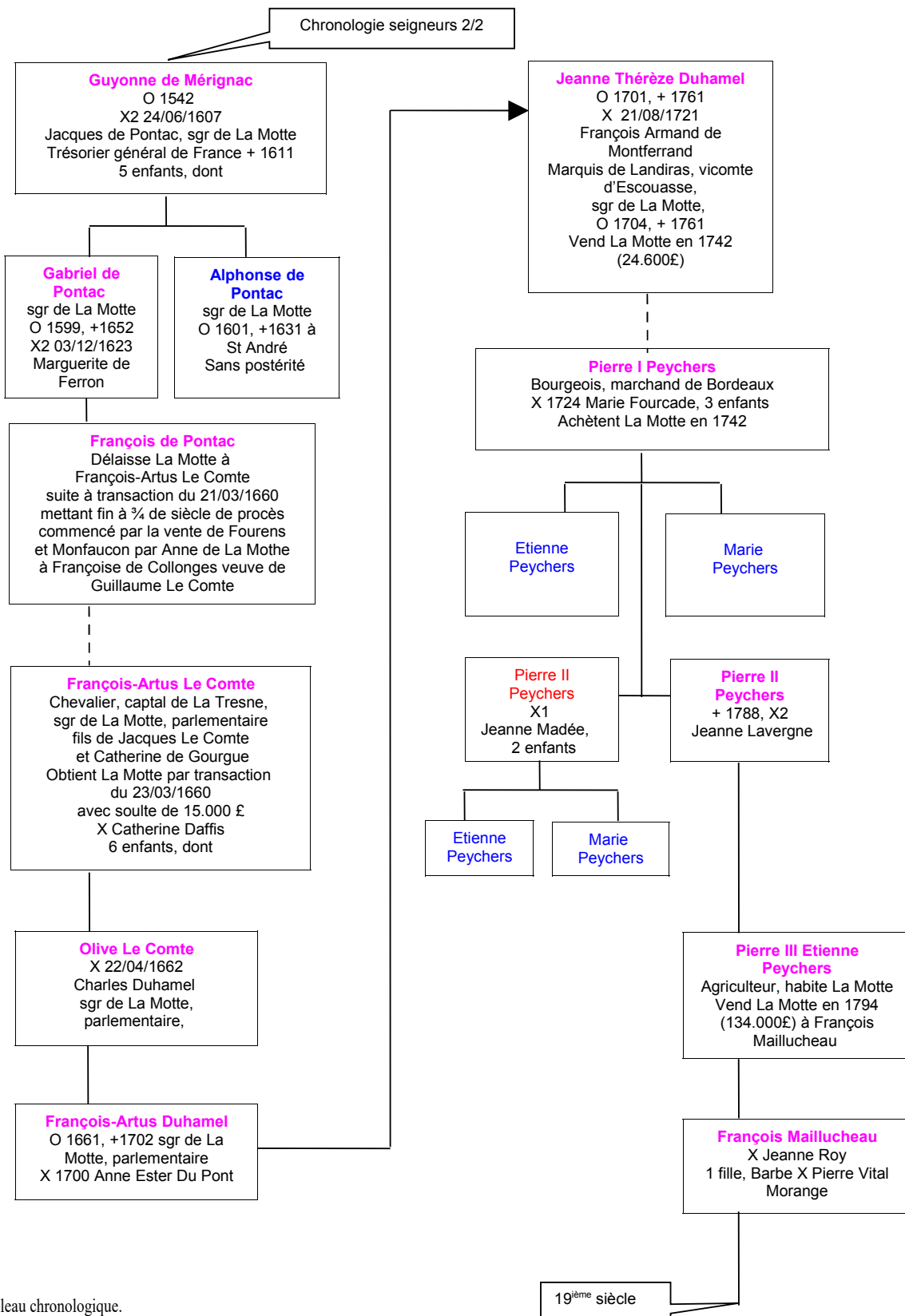


Fig. 11 et 12. - Tableau chronologique.

Son éloge fut fait lors d'un discours au parlement de Bordeaux «... *Je vous parle de ce célèbre président de La Tresne, chéri de Dieu et des hommes, et dont la mémoire est en bénédiction, etc...*». Louis XIV lui accorda ainsi qu'à son fils, en 1653, des lettres de sauvegarde pour leurs personnes, exemptant « *de logements de gens de guerre, les terres de La Tresne et Cenac, etc...* »<sup>70</sup>.

Ne pouvant continuer à s'occuper de La Motte, François Artus Le Comte l'affirma de 1661 à 1667, pour 2500 livres par an, à savoir «*la maison noble de la Mothe Saint André, consistant en maisons et autres offices, jardin, fuis, prairies, terres labourables et vignes, etc...*»<sup>71</sup>. Cet acte est intéressant car il cite la présence d'une fuie, ou colombier, privilège de la noblesse, aujourd'hui disparue. Les revenus de ce fermage faisaient partie des plus élevés des maisons nobles appartenant aux parlementaires de Bordeaux<sup>72</sup>.

La fille de François Artus, Olive Le Comte de La Tresne, se maria en 1662 avec Charles Duhamel, fils de Nicolas Duhamel et de Jeanne de Toussaint. Ce contrat contient plus de 50 signatures<sup>73</sup>.

Olive hérita de La Motte par testament de son père du 13 mai 1664<sup>74</sup> et Charles Duhamel devenu seigneur de La Motte Saint-André, acheta en 1685 à François de Pichon, sa charge de président à mortier du parlement de Bordeaux pour 100.000 livres.

Son fils François Artus devint conseiller au parlement mais n'ayant pas les 40 ans requis pour prendre la charge de président à mortier, il obtint du roi des lettres de dispenses d'âge, de provisions et patentes pour cette charge en 1697<sup>75</sup>. La famille Duhamel fut une dynastie de parlementaires qui s'illustra dans le service du Roi, comme en témoignent ces lettres de dispenses d'âge de François Artus Duhamel, évoquant «*la famille de notre cher et bien aimé François Artus Duhamel notre conseiller audict parlement de Guienne, scavoir Mathurin Duhamel .....honoré dans le siècle passé de la charge de premier secrétaire des commendements de la Reine de France, Louize de Vaudemont qui le nomma exécuteur testamentaire, que ses descendants ont continué de rendre services etc.... que Charles Duhamel, père de l'exposant, sert depuis 40 ans en qualité de conseiller ou de président à mortier avec tout le zèle et l'attachement possible, etc...., que ledict exposant son fils, nous sert actuellement depuis 14 ans dans ladite charge de notre conseiller audict parlement de Guienne, etc...* »<sup>76</sup>.

La famille Duhamel possédait son banc à l'église de Saint-André du Nom de Dieu, comme cela apparaît lors de la visite de l'archevêque de 1691<sup>77</sup>.

François Artus Duhamel épousa Anne Esther Du Pont en 1700 et de cette union naquit Jeanne Thérèse en 1701. Il rédigea son testament dès janvier 1701<sup>78</sup> et décéda en janvier 1702. Jeanne Thérèse fut alors mise sous tutelle<sup>79</sup>. L'office de conseiller sera vendu à Joseph François Ignace de Labat de Savignac<sup>80</sup>.

L'inventaire après décès fut effectué le 4 mai 1702, à la demande du tuteur de Jeanne Thérèse Duhamel<sup>81</sup>. De nombreux documents concernant La Motte y sont cités, dont la transaction non signée de 1632 sur les hommages dus (cf. *supra*). Malheureusement la plupart de ces documents sont introuvables aux Archives départementales de la Gironde. Cet inventaire contient la liste des livres de la bibliothèque de François Artus Duhamel, couvrant 16 folios recto/verso, soit environ 800 livres<sup>82</sup>.

Un contrat de mariage fut rédigé le 21 août 1721, entre «*Armand de Montferrand, haut et puissant seigneur marquis de Landiras, vicomte d'Escoüasse, baron de Montferrand, Soudan de Latran, etc...., premier Baron, grand Sénéchal de Guienne et de Libourne, etc...., et Demoiselle Jeanne Thérèse Du Hamel, fille unique ... de haut et puissant Seigneur Messire François Arthus Du Hamel, chevalier conseiller du Roy en ses conseils, président à mortier..., Vicomte de Castets, Baron de Lavie et Lados, seigneur de la maison noble de La Motte ..., et de Dame Anne Esther Du Pont*»<sup>83</sup>.

François Armand de Montferrand descendait de Pierre de Montferrand, décapité à Poitiers en 1454 à la suite de la guerre de 100 ans et de son attachement aux Anglais. Claude de Chézau (*supra*) était alors au service de Bertrand de Montferrand, neveu de Pierre.

70. . Communay, 1886, *Le Parlement de Bordeaux*, 1886.

71. . A.D.Gir., 3E6889 et 3E4084 Mise en fermage de La Motte.

72. . Le Mao, 2005, p. 360.

73. . A.D.Gir. 3E6888, articles de mariage retenu par Grenier notaire à Bordeaux, f° 661.

74. . A.D.Gir. 3E4765, testament de F.A. Le Comte, par Douteau notaire à Bordeaux.

75. . A.D.Gir., 1B33, arrêts de Parlement de Bordeaux du 29 septembre 1697, 30 décembre 1698 et 23 janvier 1699.

76. . A.D.Gir., 1B33, arrêts de Parlement de Bordeaux, f° 116 v° du 22 septembre 1697.

77. . A.D.Gir., G3159, Visite de l'église de Saint-André, 1691.

78. . A.D.Gir., 2M1584, R82, f° 81, Testament de F.A. Duhamel, acte insinué de 1701.

79. . A.D.Gir., 3E8599, du 24 avril 1702, par Lemoine.

80. . Auteur d'une chronique, «*Le Mémorial de Savignac*», transcrit par Caroline Le Mao et éditée en 2004 par PUB et SBG.

81. . A.D.Gir., 3E8600, f° 514, Inventaire de F.A. Duhamel, par Lemoine.

82. . A ce sujet, se reporter à la très intéressante conférence de Caroline Le Mao donnée à la SBG en 2006 «*Une bibliothèque pour devenir noble : le cas de François Artus Duhamel*».

83. . A.D.Gir., 3E 17812, Contrat de mariage par Fournier notaire à Bordeaux.

François Armand de Montferrand fit rédiger des exporles en faveur de son épouse, pour des terres situées à Aubie, de 1735 et 1739, et « *donne pouvoir à Robert Plumeau, notaire à Saint-André, de gérer, gouverner, etc.,..., et continuer le terrier de la maison noble de La Motte* »<sup>84</sup>. Ce terrier n'a pas été trouvé.

Armand de Montferrand, comme époux de Jeanne Thérèse Duhamel, vendit en 1742 à Pierre Peychers pour 24.600 livres, la «réserve» de la seigneurie de La Motte Saint-André, « *consistant en une vieille maison fermée de murailles entourée de fossés, un petit jardin au levant et joignant la dite maison au dedans des fossés et toutes les constructions en dépendant, ... avec donation et transport des droits de patronage laïque de la chapelle Ste Anne se trouvant à 200 pas...* »<sup>85</sup>. La vente comprenait la métairie de Brunet à Saint-André et tout ce qui dépendait de la maison noble, sauf les fiefs relevant en censive, ainsi que la directité et censive des fonds vendus.

Diverses autres ventes incluant les droits féodaux et une maison à Saint-Ciers-de-Canesse suivent pour un montant de 24.183 livres. Le mois suivant, François Armand de Montferrand vendit pour 11.500 livres à Jean Chaperon, écuyer, conseiller et secrétaire du Roy, seigneur de la maison noble de Terrefort à Cubzac, des tenures dans la paroisse de Cubzac, ainsi que les cens, rentes, agrières, droits et devoirs seigneuriaux de La Motte.

La totalité des biens vendus dans le Cubzaguès par Jeanne Thérèse Duhamel s'éleva à 60.283 livres.

A cette même époque en 1751, une transaction proposée par le chancelier d'Aguesseau, entre la veuve de Jean de La Tour du Pin, comte de Paulin, dame du Cubzaguès et Pierre de Montallier, seigneur de Grissac, conseiller au Parlement, nous apprend que Charles Duhamel, seigneur de La Motte, était un des créanciers sur les terres du Cubzaguès avant 1685, pour 2.719 livres de capital et 22.281 livres d'intérêts ! Cette créance, à la suite d'un arrêt en 1684, fut payée par démembrement et vente des terres du Cubzaguès saisies en 1631, à savoir les paroisses de Peujard, Virsac, Gauriaguet et Cubnezais, au président d'Abadie et celles de Saint-Laurent, Cazelles, Prignac et Marcamps par vente pure et simple en 1695<sup>86</sup>.

Le fils de Jean de La Tour du Pin, Jean Frédéric de La Tour du Pin, comte de Paulin, fit construire par Victor Louis de 1786 à 1789, l'actuel Château du Bouilh.

De leur mariage, Armand de Montferrand et Jeanne Thérèse Duhamel eurent Charles Hyacinthe de Montferrand, capitaine d'infanterie au régiment du roi, assassiné en 1751 par Ouvrard de Martigny<sup>87</sup>. François Armand de Montferrand décéda le 18 août 1761 et son épouse Jeanne Thérèse Duhamel le suivit peu après, le 29 août 1761. Son testament daté de 1758 fut ouvert en 1761. Les héritiers de Jeanne Thérèse Duhamel demandèrent

l'ouverture d'un inventaire des biens de François Armand de Montferrand. Cet important inventaire de 140 folios, datant du 18 septembre 1761<sup>88</sup>, cite de nombreux documents intéressants La Motte, malheureusement ils furent déposés chez le notaire Chardevoine dans les «*dossiers familles*», ces dossiers privés ne sont pas déposés aux Archives.

La Motte fut acheté par Pierre I Peychers, bourgeois et marchand de Bordeaux, marié à Marie Fourcade en 1742. Ils eurent 3 enfants, Pierre II, Etienne et Marie (tableau 2, fig. 12).

84. . A.D.Gir., 3E1542 du 5 juin 1739, par Roberdeau notaire à Bordeaux.

85. . Les minutes du notaire Lejeune, rédacteur de l'acte, ne sont pas déposées aux A.D.Gir., la copie de cet acte se trouve dans un carnet de note de Léo Drouyn (A.M.Bx, ms59S n° 43, p. 242 et suivantes) et le livre d'Ernest Gaillard, 1899, en donne un extrait p. 324. Le contrôle des actes, A.D.Gir. 2C3355 et l'enregistrement du centième denier, A.D.Gir. 2C3414 confirment cette vente.

86. . Pierre de Montalier était aussi créancier tant en son nom que comme cessionnaire et représentant d'Etienne François de Brassier, héritier de Jean Pierre d'Abadie, président aux enquêtes du parlement de Bordeaux. Conformément à cette transaction, la veuve de Jean de La Tour du Pin, comte de Paulin, délaissa une portion de la baronnie de Cubzaguès à savoir : Saint-Laurent-d'Arce, Cazelles, Prignac et Marcamps et le tiers de la paroisse de Saint-Gervais proche de la maison noble de Grissac, avec la justice, les domaines et la dime inféodée, moyennant que la comtesse de Paulin demeura quitte envers le seigneur de Grissac des sommes dues précédemment et faire cesser plus d'un siècle de procès. Cette transaction rédigée en 1751 par le chancelier d'Aguesseau se trouve dans l'acte de cession des paroisses Saint-Laurent, Cazelles, Prignac et Marcamps et Saint-Gervais, A.D.Gir. 3E12085 par Treysac notaire à Bordeaux. Voir à ce sujet, Meynard, 2011.

87. . Hyacinthe de Montferrand, capitaine d'infanterie au régiment du roi, fut assassiné le 2 octobre 1751, près d'Amboise, par Ouvrard de Martigny. Un chien venant aboyer entre les jambes du cheval de Charles Hyacinthe, il lui donna un coup de fouet. Aussitôt le sieur Ouvrard, à qui le chien appartenait, armé d'un fusil s'élança en criant : «*gueux, pourquoi frappes-tu mon chien ? Tu ne sais pas à qui tu parles, répondit le jeune de Montferrand, et il continua sa route lentement, ... Ouvrard, rendu furieux par ce flegme, ... le blessa mortellement d'un coup de fusil. Charles Hyacinthe mourut après quatre heures d'agonie.*», in «*Généalogie des Montferrand* » par Communay Arnaud, A.D.Gir., BIB 4L 1213, pièce justificative n° LV.

Une histoire analogue fut racontée par Edouard Guillon dans son livre *Châteaux de Gironde*. Cependant la tradition orale, source de ses écrits, l'a transformée, et on se rend compte qu'elle était fautive : «*mi XVIIIe, l'on raconte que le fils de M. de Lamarthonie seigneur de La Motte, étant à la chasse, un de ces chiens fit quelques dégâts chez un paysan qui, furieux, poursuivit l'animal et le tua sous les yeux de son maître... Le jeune seigneur, blessé à la fois dans son orgueil et ses affections, n'écoula que sa colère; et avant que la réflexion fut venue, il déchargea son fusil sur l'auteur du meurtre de son chien et le tua. Cet événement fit grand bruit dans la contrée, et les idées nouvelles commençant à fermenter dans les têtes, la famille de Lamarthonie abandonna la maison de La Motte, en mauvais état sans doute. Elle fut détruite pendant la révolution. M. Peychers acheta la propriété, rasa ce qui restait de cette vieille maison noble et éleva à quelque distance l'habitation actuelle, qui en a conservé le nom, etc....*». Nous avons vu, supra, que ce n'est pas ce qui s'est passé. D'autre part, aucun Lamarthonie n'a été seigneur de La Motte. La seigneurie fut démembrée par Armand de Montferrand suite à la vente de 1742 !

88. . A.D.Gir., 3E15011, Inventaire de Montferrand par Chardevoine notaire à Bordeaux.

Est-ce l'achat de La Motte et les travaux qu'il y entreprit, mais Pierre I Psychers fut déclaré en faillite dès 1745 dans un arrêt du Parlement de Bordeaux <sup>89</sup>.

Un arrêt du parlement du 17 juin 1757 confirma la saisie des biens de Pierre I Psychers. Surenchère fut faite par les trois enfants et acceptée pour une somme de 14.820 livres. Ils rachetèrent le domaine de La Motte cette même année <sup>90</sup>.

Un arpentement de La Motte, en faveur d'Etienne, Marie et Pierre II Psychers, fut réalisé par Sourzat, notaire à Saint-Antoine en 1758. L'arpentement aurait donné une description des lieux, malheureusement les minutes de cette époque de ce notaire ne sont pas déposées aux Archives! Pierre II hérita de La Motte et eut deux enfants d'un premier mariage, Etienne et Marie, puis Pierre III d'un deuxième. Il rédigea son testament (sans intérêt historique), le 15 novembre 1788.

Il décéda peu après et un inventaire (*supra*) fut réalisé à la demande de son épouse Jeanne de Lavergne le 18 novembre 1788 <sup>91</sup>. Un accord intervint entre les trois enfants en 1794, et Pierre III le plus jeune, devint seul possesseur de La Motte. Elle fut vendue le jour même, pour 134.000 livres à François Maillucheau <sup>92</sup>.

Ce François Maillucheau, marchand, cité dans l'histoire de *La Révolution à Saint-André* <sup>93</sup>, était classé dans la liste des notables faisant partie du Conseil Général de la commune. Sa fille, Barbe, se maria avec Pierre Vital Morange.

Nous voici arrivés au XIXe siècle, la descendance des Morange gardera La Motte jusqu'au début du XXe siècle.

## *La Motte et ses dépendances*

Deux registres terriers <sup>94</sup> se trouvent aux Archives départementales de Gironde, ils concernent la seigneurie de La Motte Saint-André, l'un en faveur de Catherine de Chézaux, veuve de Méric de Ségur et l'autre en faveur d'Anne de La Mothe, veuve de François de Ségur, Dame de La Motte Saint-André. Ils couvrent la période de 1542 à 1566 pour les paroisses de Saint-André <sup>95</sup>, Saint-Gervais, Aubie, Cubzac, Laruscade, Salignac. Ces deux terriers représentent environ 700 exporles pour des terres tenues en fiefs avec actes de foi et hommages. Ils ne contiennent rien sur la réserve de la seigneurie de La Motte.

Concernant les métairies de La Motte, nous avons trouvé Verdelet, Brunet et La Brède à l'est de La Motte et Bernescut à Cubzac. La Brède en faisait encore partie lors de la vente de 1742. Son antériorité remontait à Claude de Chézaux en 1475.

Egalement, plusieurs mentions de moulins ont été trouvées. En 1520, bail à fief nouveau est passé par Méric de Ségur, seigneur de La Motte, comme mari de Catherine de Chézaux,

d'une pièce de terre pour bâtir un moulin à vent à Cubzac pour 12 deniers d'exporle et un quartier de froment de rente annuelle et pouvoir moudre tout le blé que ledit seigneur et ses successeurs voudront envoyer audit moulin <sup>96</sup>. En 1551, mention d'un moulin à vent dans un dénombrement fourni au roi par Catherine de Chézaux, dont les cens et rentes dans le Bourguès, le Cubzaguès et le Fronsadais valaient 200 livres de revenu <sup>97</sup>. En 1671, requête de Charles Duhamel, pour un moulin à vent appelé *moulin de La Mothe* au sujet d'une baillette passée en 1623 par Guyonne de Mérignac et dont les droits d'exporles ne sont pas payés <sup>98</sup>. En 1713, suite à une requête du tuteur de Jeanne Thérèse Duhamel, assignation fut donnée à Jean Giraud de La Lande, conseiller du roi, à comparaître au parquet de la juridiction du Cubzaguès, pour une exporle et reconnaissance de 1632 en faveur de Jacques de Pontac, mari de Guionne de Mérignac, dame de la maison noble de La Motte, pour une pièce de terre et moulin situés dans la paroisse de Cubzac <sup>99</sup>. En 1766, un moulin dit des Places, ayant relevé de La Motte et situé à 200 mètres au nord-est de celle-ci, fut revendu et fit l'objet d'un procès devant le juge du Cubzaguès <sup>100</sup>.

La chapelle Sainte-Anne, située à 200 pas de la maison de La Motte, est citée sous le nom de « *chapelle de La Mothe à Saint-Andrés* » en 1516 <sup>101</sup>. Elle était séculière et possédée par l'archiprêtre de Moulis en Médoc. Les nourrices se rendaient en ce lieu de pèlerinage pour demander à la mère de la sainte Vierge, les forces nécessaires pour remplir leur délicate

89. . A.D.Gir., série B, Arrêts du Parlement de Bordeaux, du 6 juin 1753. Et dans une requête au même parlement en 1754, concernant cette faillite, de La Tour Dupin de Paulin, baron du Cubzaguès, demanda « *que l'adjudicataire des biens saisis demeurera chargé des devoirs seigneuriaux et hommages dus audit De Paulin à raison de la maison et domaines de La Motte Saint-André relativement et conformément à la transaction du 25/février 1632* », transaction qui ne fut jamais signées par les parties concernées.

90. . A.D.Gir., 1B33, arrêt du Parlement de Bordeaux, du 17 juin 1757 et 2C3450, Achat par les enfants Psychers.

91. . Déjà vu *supra*, A.D.Gir., 3E40120, Inventaire suite à décès de Pierre Psychers, du 18 novembre 1788 par Denieau notaire à Saint-André.

92. . A.D.Gir., 3E21823, Vente de La Motte, retenu par Guérin notaire à Lugon.

93. . Bardeau, 1989.

94. . A.D.Gir., E 398, par Fumade notaire à Saint-André et A.D.Gir., E 399 par Belluye notaire à Saint-André.

95. . Bernard Fumade, juge de la juridiction de Cubzac, rendait hommage à Anne de La Mothe pour la maison de Montallon située sur le chemin de Saint Etienne allant au port de Plagne.

96. . A.M.Bx, Léo Drouyn, ms59S n° 39, p. 312 et n° 43, p. 92.

97. . A.M.Bx, Léo Drouyn, ms59S n° 25, p. 241.

98. . A.M.Bx, Léo Drouyn, ms59S n° 13, p. 672.

99. . A.M.Bx LD, Léo Drouyn, ms59S n° 43, p. 120.

100. A.D.Gir., 3E22757 et 22759, retenus par J.B. Plumeau du 15 septembre 1783.

101. A.D.Gir. 3E6146, par Fournet notaire.



fonction<sup>102</sup>. Le nom de Sainte-Anne qui lui sera attribuée semble venir de l'épouse de François de Ségur, damoiselle Anne de La Mothe, dame de la maison noble de La Motte Saint-André (*supra*).

Fin XVIIIe, François Artus Duhamel, président au parlement de Bordeaux, seigneur de La Motte, verse une rente pour cette chapelle<sup>103</sup>. Le patronage laïc de la chapelle ou chapellenie de Sainte-Anne appartient au seigneur de La Motte. La visite de la chapelle réalisée en 1702 par l'évêché de Bordeaux, fait l'objet de trois remarques devant être corrigées<sup>104</sup>.

Les revenus mi XVIIIe s'élevaient à 75 livres par an, Jean Dupuy, prêtre curé de l'archiprêtré de Moulis, en était le chapelain et successeur d'Odet Marchant<sup>105</sup>. Elle fut vendue comme bien national à la révolution pour 8000 livres<sup>106</sup>. Des restes se trouvaient «*au chevet de la maison de Mr le docteur R.Moure, maison où est mort en 1843, Mr de Mondenard*»<sup>107</sup>.

Une petite rue en porte encore le nom, c'était l'ancienne route de Bordeaux. En souvenir, une statuette de sainte Anne a été mise dans une niche située dans le mur de la maison faisant l'angle des rues Sainte-Anne et Mondenard.

102. Gaillard, 1899. Meynard, 2010.

103. A.M.Bx, Léo Drouyn, ms59S n° 25, p. 279.

104. A.D.Gir., G640, visites et ordonnances de l'archiprêtré de Bourg et Blaye, cahier n° 20, f° 69 et 70, «*que le tableau servant de retable est fort vieux et déchiré, que la pierre sacrée est trop élevée, qu'il y a quelques carreaux qui manquent au pavé, ..., il y a une porte qui conduit à la boutique d'un maréchal qui ne ferme point à clé, ..., que le sieur Badouin est chapelain, que les revenus peuvent valoir 20 écus et que le jour de la Ste Anne, il y a grand concours de peuple.... Avons ordonné que la pierre sacrée de l'autel qui est trop élevée sera abaissée, que le tableau qui sert de retable sera raccomodé, ....* ».

105. A.D.Gir., 1B33, arrêt du Parlement de Bordeaux, du 02 avril 1757.

106. A.D.Gir., 1Q702, n° 201.

107. Gaillard, 1899 ; Meynard, 2010.

## Annexe

### Extraits du Livre de Raison de François Artus Le Comte, concernant l'exploitation de La Motte Saint-André

Ce Livre de Raison<sup>108</sup> est d'un très grand intérêt. Les extraits qui suivent ne concernent que l'exploitation de La Motte faite par François Artus Le Comte avant sa mise en fermage. Les frais engagés pour le mariage de sa fille Olive avec Charles Duhamel ainsi que ceux relatifs à la naissance de son petit-fils François Artus Duhamel, s'y trouvent également. N'intéressant pas directement La Motte, ces frais ne sont pas inclus dans cette annexe.

- f° 251v° et 252 r° de mars 1660, « le 25<sup>ième</sup> dud. Mois, j'ay signé une transaction avec Mr de Pontac d'Anglade, retenüe par Grenier notaire royal, datée du 21<sup>ième</sup> du courant, dont l'original a esté remis entre les mains du RP. Parthenay, jésuite, à la charge de le remettre aud. Grenier à ma volonté et non à celle dud. Sr de Pontac, qu'après six mois pendent lesquels, je tascheray de m'accommoder avec les seigneurs pour ce qui pourra estre sujet à lods et ventes, par laquelle transaction qui est pour raison de procez de Fourens et Montfaucon où il y a eu divers arrests au Parlement de Paris, ledit Sr de Pontac me délaisse La Mothe Saint Andras, entièrement et outre s'oblige de me payer la somme de quinze mille livres dans six ans et cependant l'interrest au denier seize avec faculté néantmoins de pouvoir payer à la fois le tiers de lad. Somme de quinze mille livres en m'avertissant six semaines devant »

- f° 260v° de juillet 1660, le 6 dudit mois, paiement par les mains de Mr Bonnefont, 252 livres à Mr Forton avocat en la cour, pour payer 6 douzaines de barriques, à 14 écus la douzaine, achetées en Cubzaguès pour être livrées à La Motte le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

- f°263v° d'aoust 1660, paiement de 55 écus par les mains de Mr Bonnefont à Mr Forton pour que le mestayer de La Motte Saint-André achète une paire de bœufs.

- f°266v° du 4 septembre 1660, Mr Bonnefont revient de La Motte Saint-André avec la marée et rembourse 5 livres 8 sols 3 deniers sur les 3 écus que F.A. Le Comte lui avait baillé pour ce voyage.

Et le 7 septembre, paiement de 4 écus à Mademoiselle Forton pour acheter des provisions pour les vendanges de La Motte Saint-André.

- f°267v°, le 16 septembre 1660, paiement de 10 écus à Forton avocat, pour pourvoir aux frais des vendanges de La Motte Saint-André.

- f°270, d'octobre 1660 : «Le 21 dud. mois, j'ay baillé un écu à Mr Forton advocat pour fin de payement des fraix qu'il a dit avoir employez aux vendenges de La Mothe Saint Andras qui reviennent en tout à quarante cinq livres sans compter trois sacs de mesture que j'y avois envoyez pour lesd. vendenges qui n'ont rapporté que plus thonneaux de vin pour les agrières, et neuf thonneaux et demy de celles des domaines pour la part du maistre où il n'a pas fallu employer de fraix, les mestayers estant obligés de les faire, cy----- 3 livres»

- f°272 de novembre 1660, prix des barriques : 5 livres la douzaine pour un achat de 33 douzaines et une pièce.

Le 12 novembre, «j'ai baillé 56 livres 5 soulds à La Roche, valet de La Mothe Saint Andras pour le payer de 5 barriques de vin blanc de sa part dud.lieu qu'il m'a vendu et livrées à 15 écus le thonneau, pris et ouillé sur le lieu, lesquelles 5 barriques ont esté portées ced. jour avec 10 thonneaux de vin blanc recueillis

en lad. maison et qui ont esté mis aux Chartreux dans le chay de Mr François et lesd. cinq barriques ayant été mises dans mon chay en ville, aux frais et risques de Catherine Saint Martin qui me les a demandées pour le mesme prix que il les avoit achetées dud. Laroche, ce que j'ay consanti pour la gratifier et luy donner moyen de gagner une pièce d'argent dans la débite qu'elle pourra en faire en destail ou autrement, cy----- 56 livres 05 s »

Ledit iour j'ay baillé 60 livres à Catherine pour bailler à La Roche, valet de La Mothe Saint Andras et son consort pour la culture des vignes du clos de lad. maison à la réserve de celles que le mestayer fait laquelle culture, ils sont obligés de faire de trois façons de bêche outre les autres et à la charge par moy de fournir locaux, qu'il faudra pour lesd. vignes outre celle qui se trouvera dans les domaines de lad. maison qu'ils seront obligés de faire à leurs despendis, j'entends celle des domaines, à condition aussi que ie prendray sur leur part de vin, 2 tiersons dont ils fourniront les fusts bons et neufs, cy----- 60 livres »

- f°272v°, de novembre 1660 « le 15 dud. mois, j'ay baillé 16 livres 17 sols 6 deniers à Mr Forton pour payer aux bateliers le port de onze thonneaux [et] une barrique de vin blanc de La Mothe qui sont mentionnés en l'article du 12<sup>ième</sup> du courant à 30s par thonneaux, cy-----16livres 17s 06 d »

- f° 287, le 7 mai 1661 Le 9 juillet 1661, vente au Sieur Carros, bourgeois et marchand de Bordeaux, de six tonneaux et une barrique de vin rouge de La Motte Saint-André à raison de 18 écus le tonneau.

- f° 299v°, le 12 octobre 1661, «le 12<sup>ième</sup> dud. mois, j'ay receu soixante livres de Roche de la Mothe Saint Andras et son consort pour payement de pareille somme que je lui prestay le 12<sup>ième</sup> novembre cy dessus, plus trois livres et demie pour payement de deux barriques vieilles qu'il avait prins du chay à sept écus la douzaine.»

- f° 318v°, du 1<sup>er</sup> mai 1662 «ledit iour j'ay baillé par les mains du Sr Macé, huit livres quatorze soulds pour le passage des rivières, estrennes des serventes et ferrure de chevaux du voyage que j'ay fais pour visiter La Mothe Saint Andras, outre un louys de quinze soulds que j'ay baillé à Bétaille à la jardinière, cy en tout ----- 9livres 0 9 s »

- f° 365, d'octobre 1663 Le 29 octobre 1662, «Led.iour; il (le Sr Macé) a baillé quarante et trois soulds pour les frais d'un voyage qu'il a fait à La Mothe Saint-André, cy--- 02 livres 03 s »

- f° 368, le 27 novembre 1663, «Led. iour; il (le Sr Macé) a receu onze cents livres du Sr Grenier, fermier de Saint Andras par les mains du Sr Malucheau dud. lieu, en desduction de ce qu'il peut devoir de lad. ferme.»

- f° 374v°, de janvier 1664, «Le 30<sup>ième</sup> dud; mois, il (le Sr Macé) a receu mille livres du Sr Grenier, fermier de La Mothe Saint Andras par les mains de son fils sur ce qu'il peut devoir du prix de lad. Ferme»

- f° 378, le 6 mars 1664, «led.iour; j'ay signé le contract passé le iour d'hyer pour l'afferme de La Mothe Saint Andras en faveur de Malucheau, maistre boucher de Saint Andras pour trois années à raison de deux mille cinq cents livres par année,...., payables la moytié à la Saint Michel prochaine, et à Pasques suivantes, et le mesme des années suivantes».

108. A.M.Bx, ms 635, Livre de Raison de François Artus Le Comte de La Tresne.

## Bibliographie

- Aubin, 1989 : Aubin, Gérard. *La Seigneurie en Bordelais au XVIIIe par la pratique notariale*. Rouen, PUR, 1989.
- Bardeau, 1980 : Bardeau Gérard et Claude. *Saint-André en Cubzaguès, noste péis*. Saint-André de Cubzac, 1980.
- Bardeau, 1989 : Bardeau, Claude. *La Révolution à Saint-André*. Publié par l'Association des Œuvres Laïques à Saint André de Cubzac. 1989.
- Bémont, 1914 : Bémont, Charles. *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1914.
- Boutruche, 1947 : Boutruche, Robert. *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal : l'alleu en Bordelais et Bazadais du XIe au XVIIIe siècle*. Rodez, 1947.
- Boutruche, 1968 : Boutruche Robert. *La Crise d'une Société, Seigneurs et Paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans*. 1968.
- Communay, 1886 : Communay, Arnaud. *Le Parlement de Bordeaux*. A.D. Gironde, 1886.
- Duclot, 1993 : Duclot, Jean-François, et Saignac, Jean-Pierre. « Les Jaubert de Barrault ». CLEM, 1993.
- Gaillard, 1899 : Gaillard, Ernest. *Histoire du Cubzaguès*. 1899. Micro film non référencé, A.D.Gironde.
- Gardelles, 1972 : Gardelles, Jacques. *Les châteaux du Moyen Age dans la France du Sud-Ouest, La Gascogne Anglaise de 1216 à 1327*. Droz, Genève, 1972.
- Guillon, 1866 : Guillon, Edouard. *Les Châteaux historiques et vinicoles de la Gironde*. Bordeaux, Lafargue, 1866, 3 volumes.
- Goubert et Roche, 2007 : Goubert Pierre et Roche Daniel. *Les Français et l'Ancien Régime*, 2 tomes. Armand Colin, 2007.
- Higounet, 1996 : Higounet, Charles, et Higounet-Nadal, Arlette. *Grand Cartulaire de La Sauve Majeure*. Fédération Historique du Sud-Ouest, 1996.
- Lafargue, 1906 : Lafargue, Numa. *La Petite Vendée du Cubzaguès*. Saint-André de Cubzac, imprimerie Boehlinger, 1906.
- Le Mao, 2005 : Le Mao, Caroline. *Les fortunes de Thémis*. Fédération Historique du Sud Ouest, 2005.
- Litoux, 2008 : Litoux, Emmanuel. *Manoirs médiévaux*. Rempart, 2008.
- Martin, 1991 : Martin, Georges. *Histoire et Généalogie de la Maison de Ségur*. A.D.Gironde, 1991.
- Meynard, 2010 : Meynard, Christophe. *Saint-André-de-Cubzac*. Saint Cyr sur Loire, Alan Sutton, 2010.
- Meynard, 2011 : Meynard, Christophe. *Le château du Bouilh du XVII au XVIIIe siècle*. Mémoire de Master d'Histoire Moderne, Université Michel de Montaigne-Bx III, 2010/2011.
- O'Reilly, 1840 : O'Reilly, abbé Pat.-J. *Essai sur l'histoire de la ville de Bazas*. Imprimerie de Labarrière, Bazas, 1840.
- Petit, 1954 : Petit, Daniel. *Saint-André-de-Cubzac et Cubzac-les-Ponts*. Mont-de-Marsan, Jean Lacoste, 1954.
- Quancard, 2009 : Quancard, Sylvette. *Terrefort en Guyenne*. Cubzac-les-Ponts, 2009.
- Siro, 2007 : Sirot, Elizabeth. *Noble et Forte Maisons, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales*. Espaces Médiévaux, Picard, 2007.
- Soulé, s.d. : Soulé, général. *Le duché de Fronsac, des premiers vicomtes aux ducs de Richelieu*. Bordeaux, Picquot, s.d.
- Trabut-Cussac, 1959 : Trabut-Cussac, Jean-Paul. *Livre des hommages d'Aquitaine*. Bordeaux, Delmas, 1959.